



Les CAPN/FPMN s'ouvrent dans un contexte difficile où nombre de nos collègues subissent de plus en plus de pressions hiérarchiques mais aussi sociétales ; la souffrance au travail augmente et, dans ce cadre, la possibilité du droit à la mobilité choisie doit devenir une réalité pour toutes et tous les collègues.

L'augmentation du nombre de postes, toujours trop limitée à la rentrée 2016, comme en 2015, ne permet pas d'offrir de meilleures conditions de travail ni d'études.

Pour la rentrée 2016, le MEN (Ministère de l'Éducation Nationale) annonce la création de 6 639 postes d'enseignant-e-s . Dans le second degré seraient créés 2 804 postes. Cette dotation serait destinée à endiguer la hausse démographique de 37 644 élèves mais elle serait également destinée à la réforme du collège. Selon le ministère 2 000 postes seront déjà nécessaires dès 2016 pour cette réforme. Ce qui veut dire que non seulement ces postes seront insuffisants pour le collège mais qu'il n'y aura rien pour les lycées. Ceci est totalement-inacceptable !

Par ailleurs, cette dotation reste très théorique car les annonces de création de postes ne se transforment pas toutes en postes effectifs. En effet, les postes mis au concours ne sont pas tous pourvus par les jurys, il y a des déficits de candidat-e-s, et 10 % (en moyenne) des stagiaires ne sont pas titularisé-e-s.

Au final, pour SUD éducation, ce budget est un budget d'austérité qui n'améliorera ni les conditions d'apprentissages des élèves ni les conditions de travail des personnels. Cette austérité s'inscrit dans la même logique que les différentes réformes mises en place lors de la précédente mandature, et qui pour l'essentiel n'ont pas été remises en cause. Dernière en date, la réforme du collège, massivement rejetée par les personnels et mise en place de façon autoritaire, ne donne pas les moyens pour une école émancipatrice telle que SUD Éducation l'appelle de ses vœux, et aboutit, par un accroissement de la charge de travail, à dégrader les conditions de travail des personnels.

Le droit à la mobilité choisie est une composante essentielle de ces conditions de travail.

La fédération SUD Éducation défend et revendique toujours l'idée et le principe d'un droit à la mobilité choisie et volontaire pour tous les personnels, dans le cadre d'un mouvement national aux règles transparentes et identiques pour toutes et tous.

La situation actuelle représente à nos yeux une certaine amélioration, via une plus grande fluidité du mouvement, comparée aux années précédentes.

De nombreuses situations de collègues séparé-e-s de leur conjoint-e ont pu être réglées, notamment grâce aux revalorisations enregistrées depuis 2 ans des bonifications familiales, et les innovations que représentent les bonifications pour les disponibilités prises pour suivre son conjoint.

SUD éducation ne s'est pas opposé au coup de pouce pour les priorités familiales, mais à l'issue du mouvement de l'an passé, nous avons fait le constat qu'il en est résulté une inflation globale des points nécessaires pour réussir sa mutation. Dans 2/3 des disciplines et dans presque toutes les académies « attractives », les barres d'entrée ont fortement augmenté. Il devient de plus en plus difficile d'obtenir une mutation lorsqu'on ne fait pas partie d'une cellule familiale normée par exemple pour un collègue célibataire sans enfant.

Alors qu'il faudrait équilibrer les types de bonifications, cette année le Ministère a introduit de nouvelles mesures qui ont encore aggravé les déséquilibres.

En outre, la note de service n'a pas pris les inflexions que nous attendions, mais a maintenu l'adaptation du système des bonifications APV (Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation) à la réforme de l'éducation prioritaire. Cette situation impliquera la perte de l'ensemble des points acquis par les collègues travaillant en établissement ex-APV après le mouvement 2017.

Pour SUD éducation, ces conséquences de la réforme de l'éducation prioritaire sont inacceptables. Elles aboutiront en outre à l'éclatement des équipes pédagogiques car de nombreux collègues ont déjà demandé leur mutation ou le feront l'an prochain, afin de ne pas perdre le bénéfice des points acquis. Tout le contraire de la philosophie initiale du projet, visant à stabiliser des équipes éducatives dans ces établissements afin de favoriser la réussite et de permettre l'épanouissement de nos élèves.

Pour augmenter la fluidité du mouvement, il faut :

- revenir sur le nombre trop élevé de postes spécifiques et de postes « réservés », qui remet en cause le caractère égalitaire et transparent du mouvement et retire chaque année un nombre important de possibilités de mutation pour les collègues (à l'inter et à l'intra).
- Alléger le temps de travail de nos collègues stagiaires, ce qui leur permettra de suivre une formation de meilleure qualité et permettra en outre de créer de nombreuses capacités.
- Créer massivement des postes, par exemple en revenant sur la réforme du lycée qui avait été un moyen de supprimer des postes en remettant en cause les horaires disciplinaires, logique également à l'œuvre dans l'actuelle réforme du collège.

Dans ce contexte SUD éducation revendique:

- le retour à une formation pour les stagiaires, avec un tiers maximum de temps de service devant élèves ;
- l'abrogation de la masterisation et de toutes les contre-réformes imposées dans l'enseignement général, technologique et professionnel par les précédents et l'actuel gouvernements ;
- le retrait des projets inacceptables du ministre actuel, et notamment la déstructuration des réseaux d'éducation prioritaire, la décentralisation de l'orientation scolaire et la carte de l'enseignement professionnel ;
- la baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ;
- une vraie politique d'éducation prioritaire qui ne se restreigne pas à un nombre extrêmement réduit d'établissements et qui permette de créer des postes et d'améliorer les conditions de travail et d'études en généralisant les décharges de services réelles ;
- la création de postes statutaires à hauteur des besoins, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de tous les personnels précaires en exercice ;
- une baisse significative du temps de travail qui serait un outil de création de postes et donc de fluidité du mouvement. Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail contrairement à ce qui est prévu dans les nouveaux statuts des enseignant-es du second degré ;
- l'augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique.

Le choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics et des cadeaux aux patrons et actionnaires fait de la refondation de l'école une illusion. Ainsi, nous dénonçons la « Loi travail » présentée par le gouvernement, qui n'augure pas d'une société telle que SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires la voudraient, ni celle qu'on pourrait souhaiter pour nos élèves et leur familles ; et nous dénonçons aussi les menaces sur les libertés d'expression contenues dans le projet de loi sur la « déontologie » des fonctionnaires. Nous mettrons tout en œuvre pour lutter contre ces orientations ; sans attendre et notamment dès la semaine prochaine en participant aux mobilisations déjà programmées.

Mention du 9 mars :

Pour terminer, la fédération SUD Éducation dénonce une nouvelle fois la communication, par le ministère d'un projet de mutations, en amont des CAPN / FPMN, au mépris des représentant-es des personnels et surtout des collègues ayant demandé une mutation.